



5 février 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019–07

Madame/Monsieur,

RAPPEL URGENT CONCERNANT LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DE LA CTOI

Au 31 janvier 2019, seuls sept membres de la CTOI se sont acquittés du paiement de leurs contributions au titre de l'année 2019, et le total des arriérés, y compris les contributions en instance pour 2019, s'élève actuellement à **5,532,829 USD**. En conséquence, la CTOI risque de devoir réduire ses activités en raison des contributions impayées.

Il est rappelé aux membres de la CTOI que conformément à l'Article V du Règlement financier de la CTOI, «Constitution de fonds», «les contributions sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du/de la Secrétaire ou dans les premiers jours de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours. Au 1er janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année.»

Les membres qui n'ont pas payé leurs contributions (et/ou qui présentent des arriérés de contributions historiques), cf. Tableau ci-joint, sont invités à régler les sommes dues de toute urgence afin de permettre à la Commission de continuer ses activités.

Je rappelle également que conformément à l'Appendice 8 du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières ne peuvent pas bénéficier du Fonds de participation aux réunions de la CTOI si le montant des arriérés est supérieur ou égal au montant des contributions dues par le membre en question pour les deux années civiles précédentes.

Je vous remercie d'avance pour la prompte attention que vous accorderez à cette question.

Cordialement

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- État des contributions des membres de la CTOI

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Bangladesh, Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie à:** Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement

Tableau 1. 31 Jan 2019 État des contributions des parties contractantes (membres) au budget autonome de la CTOI (en US\$)

	1	2	3	4
Membre	Arriérés de contributions 1 Jan 2019	Contributions dues pour 2019	Contributions reçues en 2019	Total des arriérés de contributions 31 Jan 2019
AUSTRALIA	0	191,528	191,528	0
BANGLADESH		69,127		69,127
BELIZE	47,092	0		47,092
CHINE	0	116,673		116,673
COMOROS	70,602	38,558	46,400	62,759
ERYTREE	250,564	14,380		264,944
UNION EUROPEENNE	0	846,813	846,813	0
FRANCE	0	156,579		156,579
GUINEA	155,866	0		155,866
INDIA	0	177,755	177,755	0
INDONESIA	0	295,996		295,996
IRAN	1,244,032	225,155		1,469,187
JAPON	0	227,173		227,173
KENYA	12,102	68,195		80,297
COREA, Rep. de	0	245,109		245,109
MADAGASCAR	33,308	37,771		71,079
MALAISIE	0	81,223	81,223	0
MALDIVES	0	150,135		150,135
MAURICE	0	74,549		74,549
MOZAMBIQUE	31,488	34,744		66,232
OMAN	0	200,773	200,773	0
PAKISTAN	73,109	106,854		179,963
PHILIPPINES	0	68,119		68,119
SEYCHELLES	0	238,352		238,352
SIERRA LEONE	38,391	0		38,391
SOMALIE	26,026	14,234		40,260
AFRIQUE DU SUD	0	50,073		50,073
SRI LANKA	0	127,433		127,433
SOUDAN	409,887	49,843		459,730
TANZANIE	0	36,775		36,775
THAÏLANDE	0	75,848	75,848	0
ROYAUME-UNI	0	156,589		156,589
VANUATU	26,251	0		26,251
YEMEN	464,109	93,988		558,097
Total	2,882,828	4,270,341	1,620,340	5,532,829